Déclaration Trimestrielle de Ressources pour l'Allocation Adulte Handicapé



L'essentiel & plus encore

Tutoriel

Descriptif

Présentation du service en ligne

Pour qui ?

Ce service en ligne s'adresse :

- Au bénéficiaire de la prestation Allocation Adulte Handicapé (AAH), lequel doit fournir à la MSA une déclaration de ressources pour lui et les membres de son foyer ;
- Au conjoint du bénéficiaire AAH ;
- À l'utilisateur avec procuration de déclaration sur l'espace privé d'un bénéficiaire AAH (tuteur).

Fonctionnalités

Ce service permet de déclarer vos ressources à la MSA :

- La période à déclarer vous est indiquée, vous recevez une notification par email au moment propice ;
- Aide à la saisie, les informations connues par la MSA sont pré-remplies ;
- Contrôles bloquants nécessitant une intervention de l'utilisateur avant validation de la déclaration ;
- Bulles d'aide et notice explicative d'informations légales ;
- Possibilité de visualiser, imprimer, enregistrer la déclaration au format PDF ;
- Confirmation d'envoi sur le site et accusé de réception de la déclaration par e-mail.

Avantages

- Suivi régulier de vos démarches en autonomie et de façon simple ;
- Continuité de service : paiement assuré à la même période ;
- Simplicité : 3 écrans maximum pour effectuer la déclaration ;
- Rapidité et économie : déclaration en temps réel, pas de délais, ni de frais postaux ;
- Sécurité : accès par mot de passe, connexions cryptées ;
- **Disponibilité** 24h/24.
- Traçabilité : accusé de réception par mail.

Modalités d'accès

Pour accéder au service, rendez-vous sur « Mon espace privé : particulier », identifiez le bloc « Handicap » et cliquez sur « Déclarer mes ressources trimestrielles pour l'AAH ».



Étapes clefs

Laissez-vous guider

Étape 1 : Situation

Ce service permet d'accéder aux rubriques suivantes :

- Ressources du bénéficiaire et éventuellement du conjoint perçues depuis les 3 derniers mois, calcul des 3 suivants ;
- 2. Situation personnelle et professionnelle ;
- 3. Envoyer sa déclaration à sa MSA de rattachement ;
- 4. Consulter le récapitulatif valant attestation sur l'honneur ;
- 5. Consulter l'historique des 8 déclarations envoyées par le service en ligne à sa MSA de rattachement.



Étape 2 : Ressources

	Juin 2013	Juillet 2013	Août 2013
Aucun revenu perçu, ni indemnité, ni pension (cochez la case du mois concerné) Revenus salariés et indemnités journalières de Sécurité Sociale			
Revenus salariés nets imposables et Indemnités Journalières (maladie sauf U ALD, maternité, paternité, adoption) Si salarié en ESAT : Revenus salariés nets imposables et Indemnités Journalières (maladie sauf U ALD, maternité, paternité, adoption)			
Primes et gratifications annualisees (j)			
Revenus non salaries Travailleur indépendant autre que auto entrepreneur (ex: exploitant agricole, artisan) () Auto entrepreneur ()	Dans cette rubrique, so exceptionnelles per saisies ou retenues n'en avez pas disposé prélèvements). le monta de salaire) est à déclar perception.	nt à déclarer les primes cues annuellement avant (c'est-à-dire même si vous du fait de saisies ou autres ant (inscrit sur votre bulletin er dans la case du mois de	

Des levenus ont his cesse ut	are verses de maniere	C non			
Choisir un revenu	💌 depuis le		Choisir un revenu	🛨 depuis le	
Choisir un revenu	🕶 depuis le		Choisir un revenu	✓ depuis le	m

Étape 3 : Rupture de ressources



	Choisir un revenu	 depuis le depuis le 	i non				🔘 no	on		Choisir un revenu - depuis le
	Choisir un revenu 🔹		4	1	2013	septe	mbr	e	Þ	Choisir un revenu V depuis le
	Annuler		lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.	dim.	Précédent Suivant
sposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des don exercer, adressez-vous à MSA Provence-Azur 152, av de Hamboui		2	3	4	5	6	7	8		
		9	10	11	12	13	14	15	ux articles 38 et suivants de la loi nº78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et a a13.fr.	
FAQ Contact		16	17	18	19	20	21	22		
		23	24	25	26	27	28	29		
			30							
				-		-				

Étape 4 : Confirmation

